

Brignais, le 10 décembre 2020

**Le Président,**

---

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMUNAUTAIRE DU 08/12/2020

**PRESENTS :** MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mmes Laurence BEUGRAS, Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, M. Jérôme CROZET, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, M. Pierre FOUILLAND, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

**ABSENT :** M. Jacques BLOUIN

**SECRETAIRE :** M. Serge BERARD

**Pouvoirs :**

Mme Céline ROTHEA donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN

Mme Claire REBOUL donne pouvoir à Mme Patricia GRANGE

Mme Corinne JEANJEAN donne pouvoir à M. Pierre FOUILLAND

M. Thierry DILLESEGER donne pouvoir à Mme Catherine STARON

M. Ernest FRANCO donne pouvoir à Mme Pascale MILLOT-HAUK

M. Jean-Marc BUGNET donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN

*Ouverture de la séance à 20h30.*

### 1. DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU SELON LA DELIBERATION DU 06/07/2020

**Décisions du Président :**

**Communauté de Communes de  
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr

<b>58-2020</b>	22/09/2020	Avis sur révision avec examen conjoint PLU de Millery
<b>59-2020</b>	06/11/2020	Signature Marché Gestion des aires d'accueil des gens du voyage Titulaire : SG2A L'Hacienda (69140) Montant estim. Total : 337 160,00 € HT
<b>60-2020</b>	09/11/2020	Avenant n° 1 Lot 3 marché quartier de la Gare à Brignais Titulaire : Green Style Montant : 15 379,00 € HT

## 2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29/09/2020

Compte-rendu adopté à l'unanimité des membres.

## 3. RAPPORTS

### 3.1 – ADMINISTRATION

#### INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Vu la démission de Mme Sandrine TISON, conseillère communautaire issue de la commune de Brignais,

Etant donné que Mme Laurence BEUGRAS est l'élue qui suit Mme TISON sur la liste des candidats élus en mairie de Brignais, Mme Laurence BEUGRAS devient de fait membre de la commission Mobilité/Environnement/Agriculture, et de la commission Aménagement et développement social

Le conseil communautaire prend acte de cette décision.

#### ADHESION NUMERICITES

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents en lien avec cette adhésion.
- D'approuver l'adhésion pour un montant annuel de 100€.

#### GROUPEMENT DE COMMANDES DANS DIVERSES FAMILLES D'ACHAT : CONVENTION CONSTITUTIVE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Les groupements de commande proposés ont pour objet la passation des marchés suivants :

Objet du marché	Membres du groupement	Coordonnateur
Marchés d'assurances	Chaponost, CCAS de Chaponost & Vourles	Chaponost
Maintenance & location de copieurs	Brignais, CCAS de Brignais, Chaponost, CCAS de Chaponost, Millery, Vourles & CCVG	CCVG
Fourniture et livraison de couches	Chaponost, Montagny, Vourles & et CCAS de Brignais	Chaponost

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :  
- d'approuver la convention constitutive de groupements de commande, telle qu'annexée au présent rapport ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et pièces y afférents.

## 3.2 – FINANCES

### CREANCES ETEINTES 2020

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- D'admettre les créances éteintes à hauteur de 989.08 € telles que présentées par le comptable public et d'autoriser la dépense inscrite au budget 2020 au chapitre 65.

### TARIFICATION 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES VOTANTS :

- D'accepter les nouveaux tarifs, tels qu'énoncés dans le tableau ci-dessus,
- D'accepter l'entrée en vigueur de la nouvelle grille tarifaire
- De charger Madame la Présidente de veiller à la bonne application de ces nouvelles dispositions tarifaires.

### DECISION MODIFICATIVE – EXERCICE 2020

Il est nécessaire de passer un certain nombre d'écritures à caractère technique, sans modifier les équilibres entre les dépenses et les recettes réelles (tel que défini par l'article-L1612-4)

	Nature	Total budget	Mandats	Reste engagé	DM
Dép. lvt	1311	0,00	0,00	2 652,00	2 700,00
Dép. lvt	165	14 600,00	4 007,69	0,00	-2 700,00
Dép. lvt	458101	5 922,24	2 558,26	0,00	50 000,00
Dép. lvt	458103	2 561,32	13 896,56	0,00	12 000,00
Dép. lvt	458105	69 171,90	96 133,87	270 254,30	300 000,00
Dép. lvt	458106	114 000,00	116 037,77	14 117,06	40 000,00
Dép. Fct	6574	835 300,00	486 060,98	161 009,66	-130 000,00
Dép. Fct	6745	0,00	0,00	0,00	130 000,00
Rec. lvt	458201	5 922,24	0,00	0,00	50 000,00
Rec. lvt	458203	2 561,32	0,00	0,00	12 000,00
Rec. lvt	458205	54 171,90	0,00	0,00	300 000,00
Total Chapitre	458206	114 000,00	113 701,16	0,00	40 000,00

Ajustements des crédits budgétaires avec :

2,7K€ de subvention reçue en trop en 2019 pour paragrêle (dépenses éligibles déclarées supérieures aux réalisées). Il convient de rembourser ce trop perçu sur le budget 2020. Pour maintenir l'équilibre, on fait un ajustement à la baisse par diminution du compte « cautions à rembourser ».

Un ensemble de crédits dans les comptes de tiers (+/- 402K€) est à inscrire pour pouvoir payer des avances de dépenses pour le compte des Communes, lors des marchés de travaux en MOU. Ces crédits de dépenses sont équilibrés par des crédits équivalents en recettes (remboursement des Communes).

La subvention exceptionnelle prévue pour compenser les pertes subies par l'exploitant pour cause de fermeture administrative (130K€) pour Aquagaron est à créditer dans la bonne imputation (dépenses exceptionnelles). L'équilibre s'effectue par annulation de la dépense sur la mauvaise imputation.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants, d'adopter la Décision Modificative budgétaire n°1 telle que présentée ci-dessus par Mme Staron, chapitre par chapitre, équilibrée en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement et de les transmettre pour application au comptable public.

### 3.3 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - PLH

#### PROJET DE TERRITOIRE

La réalisation d'un projet de territoire est une opportunité pour organiser l'action publique locale en fonction des ressources des territoires et des enjeux auxquels ils sont confrontés. Ce document a pour objectif de dépasser une gestion fragmentée pour définir un véritable projet commun d'intérêt local.

**Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :**

- d'ACTER le lancement de l'élaboration du projet de territoire de la CCVG,
- d'AUTORISER Madame La Présidente à solliciter l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise afin de formaliser une proposition d'accompagnement à l'élaboration de ce projet.

#### CONVENTION D'ETUDES ET DE VEILLE FONCIERE EPORA – MILLERY CENTRE-BOURG

La convention d'études et de veille foncière initiale (69C045) arrivant à échéance, il s'agit donc de poursuivre par la présente le partenariat avec les Collectivités.

**Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants de :**

- VALIDER la convention d'étude et veille foncière n°69C072 – Millery Centre-Bourg,
- AUTORISER la Présidente ou son représentant à signer ladite convention et les actes afférents.

#### GARANTIE D'EMPRUNT DU BAILLEUR ALLIADE HABITAT – 2B RUE GENERAL DE GAULLE A BRIGNAIS, POUR UN ENGAGEMENT TOTAL DE 517 896.50 EUROS

Le bailleur ALLIADE HBAITAT sollicite la Communauté de Communes pour une garantie de son emprunt, à hauteur de **50 %**, dans le cadre d'un programme d'acquisition en VEFA portant sur la création de 7 logements locatifs sociaux (3 PLAI / 4 PLUS) – 2B rue Général de Gaulle – Résidence « Cosy Lodge » à Brignais.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants, décide :**

- D'ACCORDER la garantie au prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par ALLIADE HABITAT, pour un programme d'acquisition en VEFA portant sur la création de 7 logements locatifs sociaux (3 PLAI – 4 PLUS) situé 2B rue Général de Gaulle (Résidence Cosy Lodge) à Brignais, à hauteur de 50 % des prêts contractés, soit sur un montant de 517 896,50 euros.
- D'AUTORISER Madame La Présidente à signer la convention de garantie ci-jointe, et à intervenir au contrat de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et ALLIADE HABITAT.

#### GARANTIE D'EMPRUNT DU BAILLEUR OPAC DU RHONE POUR UN MONTANT DE 591 750 EUROS – RESIDENCE LA COMPASSION 1 ET 2 A BRIGNAIS

Le bailleur OPAC DU RHÔNE sollicite la Communauté de Communes pour une garantie de son emprunt, à hauteur de **25 %**, dans le cadre d'un programme d'amélioration de l'habitat – Résidence La Compassion 1 & 2 à Brignais.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants, décide :**

- D'ACCORDER sa garantie au prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par l'OPAC DU RHÔNE, pour un programme d'amélioration de l'habitat portant sur la résidence La Compassion 1 & 2, à hauteur de 25 % des prêts contractés, soit sur un montant de 591 750 euros.

- D'AUTORISER Madame La Présidente à signer la convention de garantie ci-jointe, et à intervenir au contrat de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPAC DU RHÔNE.

### 3.4 – AGRICULTURE / TRANSITION ECOLOGIQUE

#### CHANTIERS NATURE EN FERME 2020-2021

Entre janvier et août 2021 se dérouleront les prochains chantiers pilotes du programme Nature en ferme. Trois fermes sont concernées :

- GAEC Graines d'arômes, maraîchage AB, Chaponost
- Domaine de la petite Gallée, viticulture AB, Millery
- Les petites bottes du Garon, maraîchage AB, Millery

#### **Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres votants de :**

- Valider l'avenant n°1 à la convention d'autorisation de réalisation et d'entretien d'aménagements naturels avec GAEC Graines d'arômes ;
- Valider l'avenant n°1 à la convention d'autorisation de réalisation et d'entretien d'aménagements naturels avec le Domaine de la petite Gallée ;
- Valider la convention d'autorisation de réalisation et d'entretien d'aménagements naturels avec Les petites bottes du Garon ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'autorisation de réalisation et d'entretien d'aménagements naturels avec Les petites bottes du Garon ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention d'autorisation de réalisation et d'entretien d'aménagements naturels avec le Domaine de la petite Gallée ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention d'autorisation de réalisation et d'entretien d'aménagements naturels avec le GAEC Graines d'arômes ;
- D'autoriser Madame la Présidente à déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'appel à projet PENAP ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents afférents

### 3.5 – VOIRIE

#### MILLERY ECO-QUARTIER – AMENAGEMENT DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS DE L'ECO-QUARTIER : CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE

L'organisation urbaine de Millery a évolué en s'appuyant d'une part sur une agglomération des différents hameaux originels et d'autre part sur une évolution de son tissu à travers notamment la création de nouvelles voiries structurantes. Ainsi, ce sont deux pôles qui se sont petit à petit constitués :

- Le pôle dit de l'"Anneau Historique"
- Le pôle contemporain dit "du sentier",

Afin d'affiner le montant des travaux et de permettre aux collectivités de s'engager ou non dans le projet, la proposition de maîtrise d'ouvrage unique concerne dans un premier temps seulement la phase de maîtrise d'œuvre.

#### **Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :**

- d'approuver les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique au profit de la Communauté de communes de la vallée du Garon dont le projet est joint au présent rapport
- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces et actes y afférents

#### AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET DE LA VOIRIE DANS LE CADRE DE L'ORIENTATION D'AMENAGEMENT PROGRAMMEE BELLEVUE-DOUMER A CHAPONOST : CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation Bellevue Doumer inscrite au Plan Local d'Urbanisme sur Chaponost prévoit l'aménagement de ce secteur d'une superficie de 2,2 hectares, situé en plein cœur de Commune et délimité au sud par le parc du Boulard. La CCVG et la Commune se sont accordées sur le fait que les études d'aménagement des espaces publics au droit de la première opération « le Clos Chopard » soient réalisées par le biais d'une opération commune et que la maîtrise d'ouvrage unique en soit confiée à la Commune.

**Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :**

- d'approuver les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique au profit de la commune de Chaponost dont le projet est joint au présent rapport
- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces et actes y afférents

### 3.6 – BATIMENTS

#### CENTRE AQUATIQUE AQUAGARON : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – AVENANT N°2 : AUTORISATION DE SIGNATURE

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, un arrêté ministériel du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 a imposé la fermeture au public jusqu'au 15 avril 2020 des établissements recevant du public.

Pendant la période de fermeture, du 15 mars 2020 au 30 juin 2020, la Collectivité a maintenu le versement mensuel de la compensation forfaitaire destinée à couvrir les sujétions de service public imposées au Délégué, visée à l'article 38 du contrat de délégation de service public. Par ailleurs, il est proposé de verser une indemnité au Délégué correspondant aux coûts supplémentaires pris en charge par ce dernier pendant la fermeture de l'équipement du 15 mars 2020 au 30 juin 2020 sur la base de l'Annexe du présent avenant.

Le bilan financier établi pour cette fermeture fait apparaître un solde négatif de 45 587€.

La CCVG et le délégué conviennent de se rapprocher à l'issue du 1er semestre 2021, sur la base des comptes arrêtés et du Rapport Annuel 2020, afin d'analyser et, le cas échéant, d'adapter les conditions financières de l'équipement relatives aux périodes ultérieurement impactées par la situation sanitaire liée au COVID.

**Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :**

- D'approuver l'avenant n°2 à la délégation de service public du centre aquatique Aquagaron et transmis en annexe
- D'autoriser Mme la Présidente à signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et pièces y afférents

### 3.7 – DEVELOPPEMENT SOCIAL

#### NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR AIRE DE PASSAGE DE BRIGNAIS

Dans le cadre du nouveau schéma départemental métropolitain et suite au groupe de travail sur le règlement intérieur réuni en janvier 2019, il est proposé l'harmonisation des tarifs, à 1.5 € par place et par jour et caution de 90 €.

**Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :**

- D'approuver le nouveau règlement intérieur,
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tous les documents en lien avec ce règlement.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 22h15.

Le secrétaire de séance

A Brignais le 10 décembre 2020